



#01

L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE ET LE
MONDE DU TRAVAIL -
UN DIALOGUE
SOCIAL NÉCESSAIRE
POUR INSTAURER LA
CONFIANCE



GAZETTE DE SEPTEMBRE

#02

LE PACTE VERT
EUROPÉEN ET
LES ENJEUX DE
DÉCARBONATION DE
L'AGROALIMENTAIRE

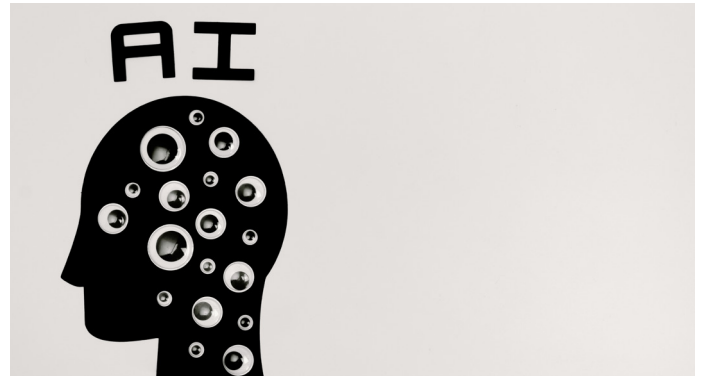


L'intelligence artificielle et le monde du travail - Un dialogue social nécessaire pour instaurer la confiance

Il y a tout juste dix ans, un article publié par deux chercheurs d'Oxford trouvait un large écho dans la presse économique mondiale. De fait, il n'annonçait rien de moins que la disparition de près de la moitié des emplois aux Etats-Unis dans un délai de dix à vingt ans, sous l'effet de la démocratisation à venir de l'intelligence artificielle. Cet article semblait donner corps au fantasme, à la fois excitant et inquiétant, de « fin du travail », développé par le prospectiviste américain Jeremy Rifkin à la fin du siècle dernier – et, avant lui, par d'autres théoriciens du progrès technique ou technologique.

Comme nous le verrons, la méthode d'analyse de ces deux universitaires a été vivement critiquée depuis 2013, et leurs prédictions largement remises en cause. Toutefois, à la fin de l'année 2022, le lancement en fanfare de ChatGPT, prototype d'intelligence artificielle générative utilisable sans aucune formation préalable, ravivait les inquiétudes du monde du travail : notamment capable de rédiger de nombreux contenus textuels, de créer des images et même de développer du code informatique, cet agent conversationnel ne risque-t-il pas de remplacer de nombreux « cols blancs » ? A nouveau, les médias se sont tournés vers des « experts », qui ont dressé pour eux la liste des emplois appelés à disparaître les premiers...

Fort heureusement, la réalité est nettement moins tranchée et sombre. Certes, l'intelligence artificielle (IA) est aujourd'hui utilisée, à des degrés divers, dans tous les secteurs d'activité : les industries agroalimentaires et les maillons amont (l'agriculture) et aval (la distribution) de leur filière n'échappent pas à cette tendance. L'impact de l'IA sur l'emploi devrait se traduire par une double dynamique, de destructions mais aussi de créations, dont l'ampleur reste encore difficile à quantifier. Incontestables, en revanche, sont les transformations profondes qu'elle va faire subir aux métiers et aux conditions de travail, et plus globalement à l'organisation de l'entreprise dans son ensemble. Pour aider les travailleurs à faire face à ces évolutions inévitables, en profitant des opportunités qui s'offrent à eux tout en limitant les risques, le dialogue social a un rôle important à jouer sur ce territoire encore relativement inexploré. Voilà les différents aspects de cette thématique qui vont être développés dans cet article, garanti sans aucune trace de ChatGPT ;-)



L'IA dans l'agroalimentaire : de multiples applications, de la ferme à l'assiette

Production, transformation, distribution : l'intelligence artificielle trouve des applications dans tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. En voici un rapide tour d'horizon.

Pour l'agriculture, le recours aux technologies reposant sur l'IA est plutôt réservé aux exploitations importantes, du fait des coûts souvent élevés d'acquisition et de maintenance de dispositifs en constante évolution. Toutefois, en s'appuyant notamment sur les objets connectés, l'IA est susceptible d'aider les professionnels du secteur à optimiser leur production et leurs résultats : sélection des produits et variétés les plus demandés, les plus rentables et les mieux adaptés aux caractéristiques des exploitations ; optimisation de la consommation d'eau, d'énergie et d'intrants ; surveillance de la santé des sols et des cultures et anticipation des risques de parasites et maladies ; automatisation d'un certain nombre de tâches (récolte, tri des productions...) ; surveillance et maintenance préventive des machines.

Dans le cadre des industries agroalimentaires, le recours à l'IA peut intervenir dès le processus de recherche et développement : en analysant les préférences et les habitudes d'achat des consommateurs, les entreprises peuvent développer les produits qui répondront le mieux aux goûts et aux exigences de leurs clients. Ensuite, dans le cadre de la production proprement dite, les processus de fabrication incorporent désormais de façon croissante des technologies alimentées par l'IA, telles que l'apprentissage automatique, la vision par ordinateur et la

robotique : celles-ci permettent aux entreprises d'optimiser leurs lignes de production et de réduire le gaspillage, en automatisant des tâches comme le tri et l'emballage des produits, ainsi que le contrôle de leur qualité et de la sécurité alimentaire ; et de façon croissante, les machines utilisées sont susceptibles d'être surveillées de façon prédictive. L'IA aide également les entreprises des industries agroalimentaires à devenir plus durables et respectueuses de l'environnement tout en réduisant leurs coûts, en optimisant l'utilisation de l'eau et de l'énergie pendant leurs processus de production. Enfin, pour ce qui est des fonctions support, l'IA peut permettre aux entreprises d'automatiser des tâches administratives, telles que la gestion des commandes et des stocks, d'analyser les données de vente à des fins prédictives, et d'améliorer leurs interactions avec les clients en s'appuyant par exemple sur des chatbots fournissant un service 24/7.

En matière de distribution, les champs d'application de l'IA sont nombreux et déjà très développés, en particulier pour l'analyse et l'anticipation de la demande des consommateurs ; l'optimisation des flux (de marchandises, de ressources humaines, de clients) qu'elle permet garantit une plus grande efficacité des points de vente. D'autres cas d'usage sont encore émergents, par exemple en matière de conseil personnalisé aux clients, pour aider ces derniers à acheter de façon plus éclairée en fonction de leurs besoins et préférences.

Enfin, pour relier les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les solutions logistiques basées sur l'IA permettent notamment d'optimiser les itinéraires : les spécialistes du secteur luttent ainsi contre le gaspillage, en garantissant une fraîcheur maximale et une détérioration minimale des produits, et réduisent leur impact environnemental.



Malgré l'IA, la fin du travail n'est pas pour demain

En 2013, l'étude des chercheurs d'Oxford Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne marquait la première tentative d'ampleur (plus de 700 métiers investigués) de quantification de l'impact de l'IA sur l'emploi. Elle formulait une prédiction effrayante, estimant que 47 % des actifs des Etats-Unis se trouveraient dans des secteurs « à haut risque de chômage » – surtout dans les métiers de la vente, les emplois administratifs, agricoles ou même du transport – sur les dix à vingt années à venir. Reprise sans aucune distance critique par de nombreux cabinets d'analystes et titres de presse économique à travers le monde, elle suscitait alors une grande inquiétude.

Toutefois, dans une note publiée en 2019, deux chercheurs de l'Institut syndical européen (ETUI) montraient que l'étude britannique repose sur « une conception assez simpliste du travail », où les métiers sont seulement définis comme un assemblage de tâches. C'est oublier qu'ils se caractérisent également par des compétences acquises par la formation et l'expérience, par une carrière, par un positionnement au sein d'un collectif de travail, bref par tout ce qui n'appartient qu'à l'homme et non à la machine. Ce cadre plus étendu fait drastiquement diminuer les prévisions sur le nombre de métiers substituables. D'ailleurs dès 2015, les chiffres de l'étude britannique avaient été largement remis en cause par d'autres études : l'OCDE estimait notamment que « seulement » 10 à 15 % des emplois étaient fortement menacés d'une substitution à moyen terme.

Après quelques années de relative accalmie, le lancement de ChatGPT fin 2022 est venu réalimenter la polémique. Depuis, les études d'envergure sur cette thématique se sont multipliées, corroborant globalement les chiffres énoncés par leurs devancières. Ainsi, dans une étude de mars 2023, Goldman Sachs estimait que 7 % des emplois aux Etats-Unis sont exposés à un remplacement par l'IA (surtout les professions administratives et juridiques), tandis que 63 % sont « seulement » voués à être complétés par cette technologie. Toutefois, le cabinet n'oublie pas de mentionner, sans les quantifier, les créations d'emplois directement liés à l'exploitation de l'IA.

Publiée en juillet, l'édition 2023 du rapport sur les perspectives de l'emploi de l'OCDE évoque des risques de substitution de l'ordre de 9 %. Elle estime que « l'IA influe davantage sur la qualité, plutôt que sur la quantité, des emplois », un phénomène que nous détaillerons dans la partie suivante. Enfin, en août, une étude de l'Organisation Internationale du Travail centrée sur l'IA générative (type ChatGPT) conclut logiquement que le « travail de bureau » est la catégorie la plus menacée par cette technologie, avec près d'un quart des tâches fortement exposées à un risque de substitution. Surreprésentées dans cette catégorie, les femmes devraient donc être plus affectées que les hommes. Par ailleurs, l'étude met en avant les différences

entre les pays en fonction de leur niveau de développement, avec plus de risques d'automatisation dans les pays à revenus élevés que dans les pays à faibles revenus. Ce sont d'ailleurs bien souvent ces derniers qui fournissent les « travailleurs du clic », chargés de l'entraînement des IA.

La quasi-totalité des études réalisées sur cette thématique montrent bien que, malgré certains risques de substitution, la fin du travail n'est pas pour demain. De fait, l'IA va engendrer une double dynamique parallèle de suppressions et de créations d'emplois. Le pourcentage d'emplois substituables semble s'établir autour de 10 %, ce qui n'est pas rien. Néanmoins, les suppressions d'emplois devraient plus se traduire par des non-remplacements de travailleurs en CDD ou de personnes partant à la retraite que par des licenciements secs. En revanche, le pourcentage d'emplois dans lesquels l'IA viendra « augmenter » les travailleurs semble absolument considérable. Certes, tous les métiers ne seront pas logés à la même enseigne. Mais, avec l'IA générative, les travailleurs administratifs, les professions intermédiaires et intellectuelles, voire les managers, sont désormais aussi susceptibles d'être impactés que les professions les moins qualifiées. Dans tous les cas et face à la transformation qui s'annonce, le maître-mot sera l'adaptation, pour faire face à une reconfiguration de son métier sous l'effet de l'IA ou pour apprendre à travailler avec elle.



En « augmentant » le travailleur, l'IA va fortement transformer le travail

Pour la majorité des grandes entreprises, le recours à l'IA n'est pas ou ne sera pas une option, mais bien une évolution naturelle, appelée à s'imposer à plus ou moins brève échéance et de façon plus ou moins importante. L'essentiel de la littérature actuelle se focalise sur les possibles pertes d'emploi sous l'effet de l'IA. Mais il est encore plus important de se pencher sur la façon dont l'IA va transformer les métiers et les conditions de travail, et plus globalement l'organisation de l'entreprise dans

son ensemble, afin d'accompagner au mieux le rtenariat humain-machine en cours d'instauration.

A cet effet, le ministère du Travail et l'Inria ont lancé, fin 2021, le projet de recherche LaborIA, qui ambitionne de « mieux cerner l'intelligence artificielle et ses effets sur le travail, l'emploi, les compétences et le dialogue social ». Celui-ci a publié au printemps les résultats de sa première enquête, avec un chiffre particulièrement frappant : 92 % des interviewés dont l'entreprise utilise un système d'IA affirment que ce dernier a un impact globalement positif (voire très positif pour 19 %) sur leur travail. De fait, le travailleur « augmenté » par l'IA se voit déchargé des tâches à faible valeur ajoutée, ce qui lui permet de se recentrer sur les cas nécessitant une expertise plus importante ; des outils l'aident à analyser les situations et à prendre des décisions plus objectivées et optimisées, voire à anticiper l'avenir ; sa productivité est plus importante, occasionnant un gain de temps qui peut notamment être alloué à un renforcement des aspects relationnels de son emploi, à de la formation, mais aussi à une meilleure conciliation entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Toute médaille a cependant son revers : ici, il prend la forme d'un risque d'augmentation des rythmes de travail et d'alourdissement de la charge cognitive et mentale des travailleurs, lié à la généralisation de tâches nécessitant une plus forte concentration. Par ailleurs, les salariés peuvent nourrir des craintes en matière de respect de leur vie privée, autour d'une exploitation indue de leurs données personnelles, ainsi que de possibles biais, voire discriminations lorsque l'IA est utilisée dans le cadre du recrutement. Et pour l'entreprise, deux menaces se font jour : celle d'une perte de savoirs et de savoir-faire, liée à la délégation de certaines tâches aux machines ; celle d'une déresponsabilisation des travailleurs, générée par un sentiment de perte d'autonomie. Par ailleurs, cette « augmentation » des travailleurs ne va pas de soi, et un important effort de formation est requis. Les salariés interrogés sur la question en sont d'ailleurs bien conscients : dans une enquête publiée en juin par le Boston Consulting Group, 86 % des répondants affirment vouloir bénéficier de formations pour adapter leurs compétences à l'IA.

Au-delà de leur impact sur les métiers et les conditions de travail, les systèmes d'IA questionnent l'organisation de l'entreprise dans son ensemble. Ils augmentent notamment le besoin de compétences transverses, ou « soft skills », pour compléter les compétences métier : l'adaptabilité, évidemment, mais aussi la capacité à prendre des décisions, la pensée critique et l'intelligence émotionnelle pour mettre en doute, interpréter et contrôler les résultats d'une IA, ou encore la créativité et les aptitudes à la communication interperson-

-nelle, etc. Et comme dans le cadre de tout changement, l'acculturation des managers est déterminante, pour guider les équipes et veiller à l'inclusion de chacun dans ces nouveaux projets à forte coloration technologique.



Quel dialogue social pour instaurer un climat de confiance autour de l'introduction de l'IA dans l'entreprise ?

« Pour être perçue comme performante, l'IA doit être techniquement possible, économiquement pertinente, socialement acceptable, voire souhaitable », affirmait la Commission européenne dans une communication de 2019. Partant du postulat que l'humain doit rester aux commandes, elle souligne que l'IA doit être maîtrisée, dans une approche englobant les aspects techniques, mais aussi les aspects sociaux et éthiques. Cette régulation, nécessaire à l'instauration d'un climat de confiance, passe par le dialogue social.

De fait, la consultation des représentants des salariés par l'entreprise est nécessaire quand celle-ci souhaite introduire une nouvelle technologie... ce qu'est incontestablement l'IA. Au-delà des simples questions réglementaires, l'entreprise se doit donc d'échanger avec les instances représentatives du personnel, dès lors que les systèmes d'IA qu'elle met en place sont susceptibles d'entraîner des modifications dans l'organisation et le contrôle du travail, ainsi que dans les procédures de recrutement et d'évaluation des travailleurs. Le dialogue social peut par ailleurs porter sur les modalités d'une répartition équitable des gains de productivité et de la nouvelle valeur ajoutée portés par l'IA.

Pour les représentants des salariés, la première démarche consiste donc à poser des questions à leurs dirigeants et à les challenger : l'entreprise utilise-t-elle l'IA ? Dans quels domaines et à quelles finalités ? Cette démarche est-elle utile et proportionnée ? Quels sont ses impacts positifs et négatifs ? Quels sont les gains de productivité ? Cela aura-t-il des conséquences sur l'emploi ? Comment les salariés vont-ils être accompagnés

dans leur acquisition de compétences pour pouvoir travailler avec l'IA ?... Ensuite, la négociation peut s'engager autour des différents enjeux associés à cette technologie : communication auprès des salariés et respect de leurs données privées, évolution des conditions de travail, formation des utilisateurs, usage du temps libéré par l'utilisation des systèmes d'IA...

La réflexion syndicale autour de la thématique de l'introduction de l'IA dans les entreprises doit encore s'enrichir. Toutefois, notre confédération, la CFE-CGC, fait partie des pionniers dans ce domaine : elle pilote notamment le projet SeCoIA Deal (Servir la Confiance dans l'Intelligence Artificielle par le dialogue), co-financé par la Commission européenne ; s'interrogeant sur les défis posés par l'IA en matière de négociation collective, ce projet a fait l'objet d'un premier rapport publié en mai. Ce dernier propose un certain nombre de mesures et d'outils :

- Au niveau de l'entreprise : introduction d'un outil de suivi des projets recourant à l'IA et mise en place d'une clause de revoyure pour juger périodiquement de leur pertinence, création d'un comité d'éthique ;
- Au niveau sectoriel : mise en place d'une « communauté ouverte des utilisateurs d'outils IA », discussions sur la répartition de la valeur associée à l'IA, mise en œuvre d'un dialogue à tous les niveaux de régulation tant nationaux qu'euro-péens ;
- Au niveau de la société tout entière, pour une acculturation et une formation à l'IA des citoyens comme des acteurs sociaux.

« Ces solutions concrètes proposées par la communauté d'acteurs SeCoIA Deal partagent en commun la nécessité d'instaurer un dialogue enrichi de nouvelles parties prenantes, de nouvelles thématiques, de nouvelles modalités, prérequis (...) indispensable à la création de confiance entre les différents acteurs réunis par la mise en place de systèmes d'IA. »

Le SNI2A CFE-CGC adhère pleinement à ce discours, et ses représentants se tiennent à votre disposition pour évoquer vos actions concrètes sur la thématique de l'utilisation de l'IA dans vos entreprises.

François Bressy
 La Plume et la Souris

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !

Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



AG2R LA MONDIALE

0006945-230605-01 A4 portrait cmjn couleur
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14/16, boulevard Maiesherbes 75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

Le pacte vert européen et les enjeux de décarbonation de l'agroalimentaire

L'agroalimentaire est l'une des principales sources d'émissions de Gaz à effets de serre dans le monde et en France. Quels sont les enjeux de décarbonation de la filière, dans un contexte de renforcement croissante de normes environnementales ? Quels atouts le Green Deal européen pourraient constituer pour les acteurs de la filière ?

Les enjeux de décarbonation de l'agroalimentaire

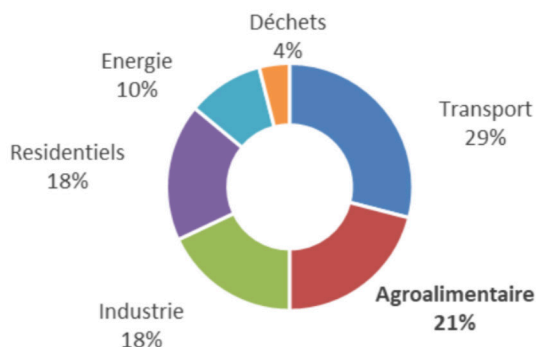
L'agroalimentaire, une filière économique importante en France

La filière agroalimentaire a un poids économique et social important en France. En 2022, elle représente :

- 3,5% du PIB, avec les productions agricoles et leur transformation,
- 5% des parts de marché dans le commerce mondial de produits alimentaires. La filière génère le 3ème excédent commercial de la France, à 10,3 Mrd d'euros en 2022,
- 5% des emplois nationaux, correspondant à 1,3 millions d'emplois salariés et non-salariés. 60% des effectifs travaillent dans l'agriculture et 40% dans les Industries Agroalimentaires. Rappelons l'agroalimentaire est le premier employeur du secteur industriel en France.

Les émissions de Gaz à effet de serre de la filière agroalimentaire

Origines des émissions de CO2 en France



Avec 170 millions de tonnes de CO2 émises en 2022, le sec-

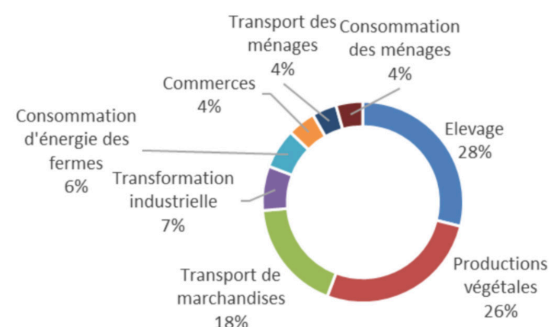
teur agroalimentaire est également le 2ème émetteur de gaz à effet de serre en France, derrière les transports mais devant les industries manufacturières. En effet, on peut estimer que la filière est responsable de 21,5% des émissions nationales de CO2 :

- L'amont à savoir les productions animales et végétales serait à l'origine de 19% des émissions,
- Et la transformation générerait 2,5% des rejets de CO2.

Dans le détail, les principales sources d'émissions de la filière agroalimentaire sont les suivantes :

- Les productions végétales, 29% des émissions totales,
- L'élevage et alimentation des animaux, 28% des émissions,
- Le transport de marchandise périssable : 18% des émissions,
- Et les processus de transformation alimentaire : 7% des émissions.

Sources d'émissions de CO2 de l'agroalimentaire



Il faut néanmoins noter que le secteur agricole (et surtout forestier) présente la particularité d'être à la fois émetteur mais aussi capteur de gaz à effet de serre grâce à la photosynthèse. Les stockages de carbone sont appelés des puits de carbone. Le carbone est stocké dans la biomasse et dans les sols par l'accumulation de matière organique.

Qu'est-ce que le Green Deal ou le Pacte Vert européen

Le Green Deal ou Pacte Vert Européen est un plan d'action lancé par la Commission européenne en 2019 pour faire face aux défis environnementaux actuels. Le Pacte Vert Européen a pour objectif principal de permettre à l'Union européenne d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour ce faire, il s'agit de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- D'augmenter l'efficacité énergétique,

- D'augmenter l'efficacité énergétique,
- De développer les énergies renouvelables,
- De promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments,
- De réduire la pollution de l'air et de l'eau,
- Ainsi que de protéger la biodiversité et les écosystèmes.

Les objectifs de réduction d'émission de CO2 de la filière agroalimentaire

Rappelons que, tout en étant un des principaux émetteurs de CO2, la filière est exemptée du principal outil européen de régulation : le système des quotas carbone et le marché carbone européen. En revanche, l'UE a mis en place un règlement de la répartition de l'effort (RRE) qui permet d'assigner des objectifs de réduction de GES à la filière agriculture.

L'objectif général assigné à l'agriculture est de réduire de 40% ses émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 2005. Selon le RRE, les pays les plus riches auront des objectifs de réduction plus importants :

- La France doit réduire de 47,5% les émissions de GES dans l'agriculture.
- La Suède, le Danemark ou la Finlande ont une obligation de réduction de - 50%.
- A l'opposé la Bulgarie ne doit réduire que de 10% ses émissions de GES dans le secteur agricole.

Les axes de réductions des gaz à effet de serre dans l'agroalimentaire

Les axes de travail déjà identifiés par le Pacte Vert Européen, pouvant servir les objectifs de réduction d'émission de carbone sont :

- Les pratiques agricoles durables,
- Une gestion efficace des engrais,
- La promotion de l'agriculture biologique,
- La réduction des émissions de méthane provenant de l'élevage et des déchets agricoles,
- Ainsi que l'adoption de technologies innovantes pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Promotion de l'agriculture circulaire

Le Green Deal entend promouvoir le développement de l'agriculture circulaire. Cela implique :

- De réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de valeur,
- De promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets agricoles,
- Et de favoriser les systèmes de production alimentaire plus durables et efficaces.

Transition vers des pratiques agricoles durables

Le Green Deal encourage également la transition vers des pratiques agricoles plus durables. Cela implique :

- La promotion de l'agriculture biologique,
- La réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs,
- La préservation de la biodiversité et des écosystèmes,
- Ainsi que la mise en place de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agroforesterie et l'agriculture de conservation des sols.

Résilience face aux changements climatiques

Les objectifs du Green Deal européen pour l'agroalimentaire ne se limitent pas seulement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils intègrent également un volet protection de la santé des consommateurs et un plan d'adaptation aux changements climatiques. Sur ce dernier point, le Green Deal prévoit des objectifs suivants :

- L'adaptation aux variations climatiques,
- La gestion durable de l'eau et des ressources naturelles,
- Ainsi que la promotion de techniques agricoles innovantes pour faire face aux défis liés au climat.

En définitive, l'agroalimentaire a un rôle sociétal important, avec l'obligation de nourrir l'humanité. Cependant, le secteur est également un des principaux responsables des émissions de CO2. La réduction des émissions de la filière est un enjeu majeur des objectifs environnementaux européens. À la fois agriculteurs et industriels devront s'y conformer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Qui sommes-nous ?

Élus du CSE, vous vous interrogez sur les conséquences du Green Deal Européen sur votre secteur d'activité et sur votre entreprise ? Axia Consultants accompagne les Instances Représentatives du Personnel depuis plus de 20 ans sur les enjeux économiques, juridiques, sociaux, environnementaux et en santé au travail.

Expert CSE, nous proposons des missions d'expertises, d'assistance ou des formations sur mesure, pour vous accompagner selon vos besoins. Pour plus d'informations :

- Consultez notre dossier spécial CSE et Environnement
- Consultez nos domaines d'activités
- Téléchargez nos guides des experts du CSE
- Contactez-nous !

AXIA CONSULTANTS

COACHING ; « NE SOIS PAS EFFRAYÉ DE RATER, SOIS EFFRAYÉ DE NE PAS AVOIR OSÉ »

Bonjour à tous,

En cette année pré électorale pour la majorité des CSE de notre syndicat, il est temps de rappeler les bienfaits du Coaching à destination de nos élus.

Il n'est pas de temps faible dans la vie d'un élu du SNI2A. L'actualité au rythme des évolutions, modifications, gains de productivités portés par la Direction des entreprises, impose un niveau d'exigence dans la qualité de ceux qui nous représentent et qui sont chargés de défendre les intérêts de leurs collègues au sein des établissements. Plus que jamais, clairvoyance, savoir faire, sang froid sont nécessaires pour tenir ce rôle. Vous, élus du SNI2A représentant les salariés, vous savez que la partie est difficile face à des Directions composées de professionnels du dialogue social et rompus aux méthodes, techniques de négociation car c'est leur métier et leur formation universitaire.

Votre syndicat, fort de ce diagnostic et convaincu de ces besoins, met à votre disposition des séances de Coaching vous permettant de vous améliorer, d'être meilleur pour vous, pour votre section et pour la défense des intérêts des salariés dans le respect de nos Valeurs. Au cours de ces séances dont le sujet est laissé à la discrétion du coaché, ensemble, nous abordons ces techniques, trouvons des idées, solutions, améliorations, se traduisant ainsi en une montée en puissance générant du savoir faire et du savoir être. De plus, comme vous le savez, la confidentialité vous est garantie.

N'hésitez donc pas à me contacter !



Durant l'année 2021, Alain Delpech a suivi le 2ème cycle de la formation à l'Analyse Transactionnelle et est très heureux d'avoir réussi ce parcours !



Alain Delpech Coach Professionnel
vous accompagne en développement personnel
négociation, confiance en soi, gestion du stress et des priorités.
06 07 89 78 93
alaindelpechcoach@orange.fr

Chacun a sa propre histoire et BPI group | LHH est là à chaque transition clé de carrière

Des experts RH présents
sur tout le territoire, pour
construire avec les salariés
la prochaine étape
de leur vie professionnelle.

lhh.com/fr/fr



TÉLÉCHARGEZ NOTRE LIVRE BLANC !

LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE EN ENTREPRISE



Scanner ce QR Code

ou recopier ce lien

info.lhh.com/l/591171/2022-05-17/4th6xc





ENCORE MERCI

À NOS PARTENAIRES
POUR LEUR SOUTIEN QUOTIDIEN.



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS

 secretariat.sni2a@gmail.com
01 55 30 12 53

 SNI2A CFE-CGC
Service Gazette Info
42 avenue de la porte de Clichy
- 75017 PARIS

La **G**azette *Info*



SNI2A
SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES
AGRO-ALIMENTAIRES

